

Maître d'Ouvrage



S.A.R.L. LES GRANDS ARBRES

6, rue de Thessalle
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél : 02 28 01 28 30

COMMUNE DE SAINT-LYPHARD LES GRANDS ARBRES 2

Références Cadastres :

LOT 26

Surface arpentée :

S = 327 m²

Adresse :

Surface Plancher : 145 m²

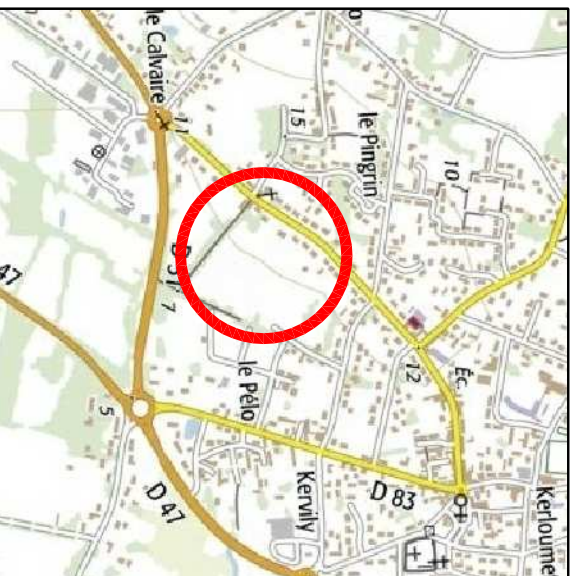
Servitude Particulière : OUI NON

Permis d'Aménager

PA 044 175 19 S3003

du 10/02/2020

PLAN DE SITUATION



PLAN DE VENTE



Etienne PRINCE - Géomètre-Expert DRC

Stéphanie PRIEUR-DELAGÉ - Géomètre-Expert DRC

Fabien PALROY - Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT

9, avenue Floitan - BP 3 - 44500 LA BAULE
Tél : 02 40 42 78 40
420, route de la Janvrie - BP 1412 - 44214 PORNIC cedex
10, rue Louis Pasteur - 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 66 00 04

Dominique DUBOIS

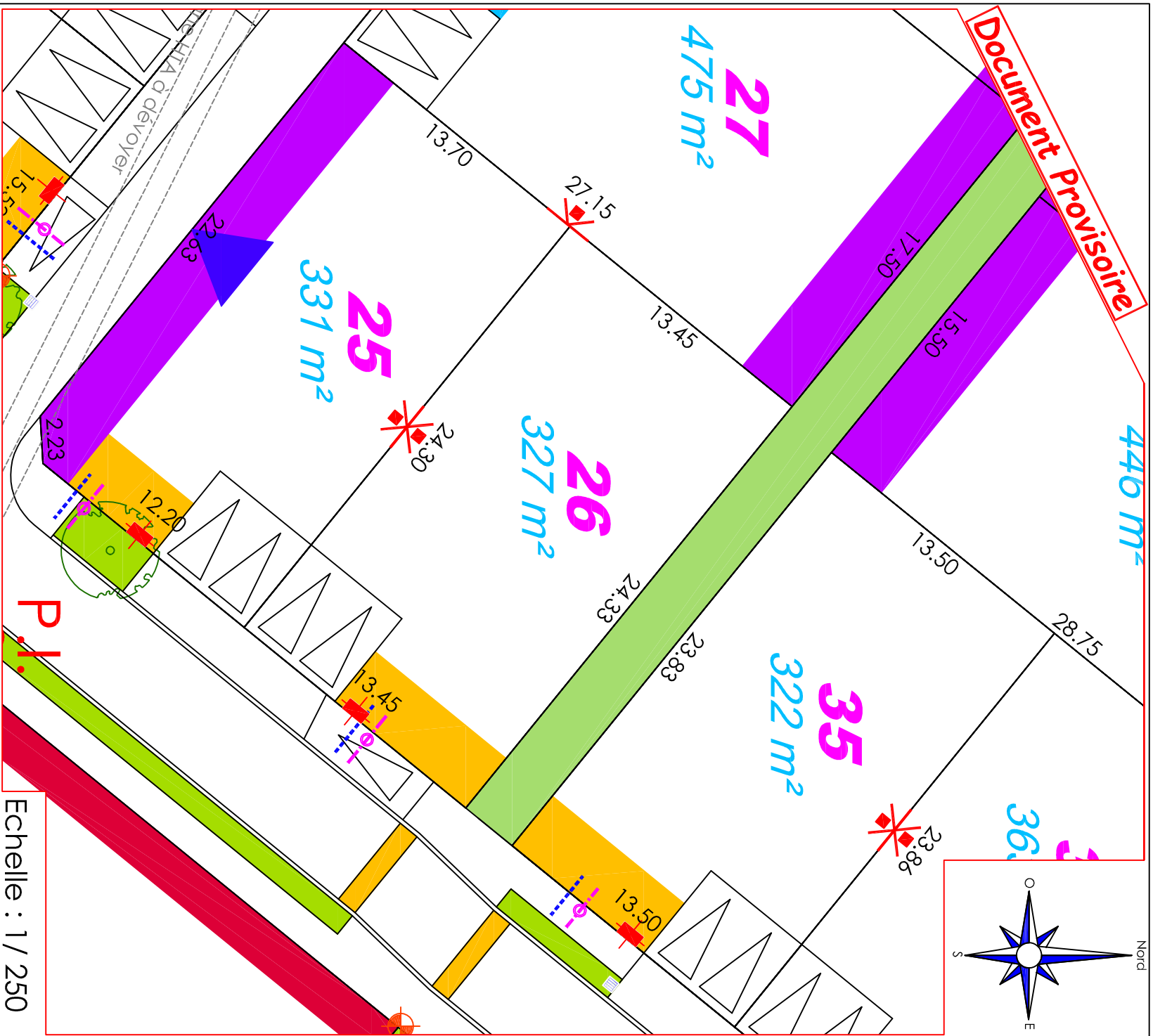
Architecte Urbaniste

13, allée Guillaume Dupuytren
44 800 SAINT-HERBLAN
Tél: 06 19 42 22 43
ddubois.archi@gmail.com

N°	Date	Nature de la Modification
A	04/06/2020	Première diffusion

Référence : 19.0832B

Document Provisoire



LEGENDE

- Périmètre de l'opération
- Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 2 m par rapport à l'alignement.
- Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 3 m par rapport à l'alignement.
- Implantation de tout ou partie de la construction dans une bande de 0 à 5 m par rapport à l'alignement.
- Bande de 3 m inconstructible.
- Aucune sortie directe de véhicule autorisée.
- Traitement obligatoire du plignon.
- Accroche obligatoire de la construction principale en limite séparative.
- Espaces verts
- Arbre à conserver dans la mesure du possible
- Arbre à planter (position indicative)
- Positionnement des accès imposés aux lots.
- Réalisation de 2 places extérieures obligatoires de minimum 5,50m de large et 5m de profondeur (carnots autorisés).
- Luminaires projetés (position indicative)
- Coffrets de branchements (position indicative)
- Branchements EU (position indicative)
- Branchements EP (position indicative)
- L'emplacement des coffrets, branchements et attente est donné à titre indicatif.
- L'omnégueur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour route raison d'ordre technique.
- L'omnégueur se réserve le droit, pour route raison d'ordre technique, d'implanter des bornes électrique 400A sur les lots.
- Les superficies et les cotations des lots sont données à titre indicatif. Elles seront définitives après le bornage des lots.